



des territoires



Vanoise



Port-Cros



Pyrénées



Cévennes



Ecrins



Mercantour



Guadeloupe



Guyane



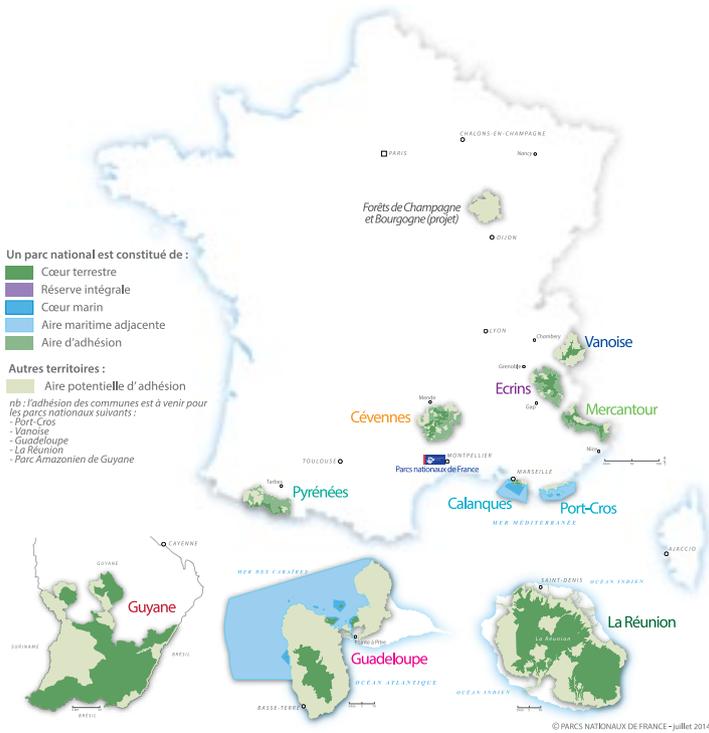
La Réunion

d'exception



Calanques

Les parcs nationaux



Un réseau mondial de la nature

Environ 5 000 dans le monde, plus de 300 en Europe, 10 en France, qui représentent une superficie de près de 5,5 millions d'hectares sur terre et en mer (métropole et Outre-Mer).

Porteurs des origines et de l'avenir de la planète, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables où la diversité biologique, culturelle et paysagère s'exprime avec magnificence.

Le plus ancien parc national au monde a été créé en 1872 aux Etats-Unis (Yellowstone).

En France, les premiers parcs nationaux voient le jour en 1963, en application de la loi de 1960.

50 ans après, le bilan est reconnu positif, notamment en matière de connaissance, de protection d'espèces et de paysages emblématiques, et de compréhension des milieux naturels.

Le Parc national des Calanques qui a vu le jour en 2012, est le troisième parc national créé depuis la loi de 2006. Un projet de création d'un parc national de forêt de feuillus de plaine qui se situera entre Champagne et Bourgogne est en cours.

La nature protégée

Les parcs nationaux sont des espaces de beauté et de liberté, dont la richesse repose sur la diversité et la complexité de la vie. Dans ces territoires d'exemplarité, la protection doit être dynamique et privilégier la découverte du monde animal et végétal, et les paysages façonnés par les activités humaines. Les parcs nationaux existent par et pour les hommes d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

© Bernard Bosc • Parc national de la Guadeloupe



Les parcs nationaux à la française

L'état français classe un territoire en parc national lorsque celui-ci recèle un patrimoine d'exception. Il met alors en place une organisation visant l'excellence dans la préservation et dans la gestion.

Au vu d'un dossier soumis à enquête publique, le décret de création d'un parc national est pris en Conseil d'état. Il délimite le territoire du parc national : cœur et aire optimale d'adhésion, et approuve la charte du parc national. L'aménagement et la gestion sont confiés à un établissement public, dont le conseil d'administration est composé de représentants des collectivités territoriales, des services de l'état, des associations et des habitants.

Des territoires de projet

La loi du 21 avril 2006 prévoit l'élaboration d'une charte, qui s'appuie sur un diagnostic et une vision partagée des enjeux du territoire, entre l'Etat et les multiples acteurs.

La charte est élaborée dans une démarche partenariale et les communes ont le libre choix d'y adhérer ou pas. Dans l'aire d'adhésion, les acteurs portent une responsabilité partagée de développement durable, fondée sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. L'aire d'adhésion est un espace de cohérence et de solidarité écologique avec le cœur du parc national.



Des missions de protection, de gestion, de soutien

Les parcs nationaux sont riches de paysages exceptionnels et abritent une faune et une flore remarquables. La protection de la biodiversité fait partie de leurs missions essentielles : recherche et suivis scientifiques, réintroduction d'espèces, etc.

Le soutien aux activités agricoles, pastorales, forestières et marines participe également au maintien de la biodiversité. Les parcs nationaux sont aussi responsables de la sauvegarde du patrimoine culturel et contribuent à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature.

Un comportement particulier

La réglementation qui s'applique au cœur vise à préserver le patrimoine naturel et culturel ainsi que le caractère du parc national. Certaines dispositions sont communes à tous les parcs nationaux, d'autres spécifiques à chacun.

Ces limitations s'apparentent tout simplement à une forme de civisme adapté à l'environnement, condition et garantie de la liberté de chacun.

La nature en partage

Si les parcs nationaux français sont des outils de la protection de la nature, ce sont aussi des espaces de vie et de ressourcement pour l'homme.

Dans le respect de la réglementation, ces territoires sont ouverts à tous, y compris aux personnes les moins valides.

Mettre ce précieux patrimoine à disposition du public d'aujourd'hui et le transmettre aux générations futures, font partie des missions d'un parc national.

Pour ce faire, les équipes des parcs nationaux accueillent le public, le sensibilisent aux enjeux et organisent des animations pédagogiques pour favoriser des comportements respectueux.

Parcs nationaux de France (PNF)

La loi de 2006, outre la nouvelle dynamique impulsée pour les parcs nationaux, a créé l'établissement public PNF, dont le siège est situé à Montpellier.

PNF a vocation à créer du lien entre les parcs nationaux pour renforcer leur culture commune, en préservant le caractère de chacun. Il a aussi pour mission de veiller à la qualité de leur gestion. Il leur apporte un concours technique et administratif. Il les représente dans les réseaux des espaces protégés et grâce à sa politique de communication, il contribue à leur notoriété en France et à l'étranger.

PNF accompagne les parcs nationaux en création.

Des groupes de travail thématiques sont animés par PNF ; ils contribuent largement à la dynamique collective. ●

© A. Garnier • Parc national de la Vanoise



© H. Griffit • Parc amazonien de Guyane





© S. Ruitton • Parc national de Port-Cros



Premier parc marin créé en Europe, le territoire du Parc national de Port-Cros est marqué par un long passé d'échanges maritimes et de convoitises guerrières qui se traduisent par de nombreuses épaves et un ensemble de 18 forts et batteries réparties sur les deux îles de Port-Cros et Porquerolles. La couverture forestière de Port-Cros, dominée par le chêne vert, impressionne par sa densité. Les arbousiers et la bruyère arborescente, qui constituent le maquis, atteignent des dimensions exceptionnelles. On trouve certaines espèces endémiques, telle l'herbe aux chats.

Si la faible superficie n'a pas permis le développement de grands animaux, Port-Cros et les îles d'Hyères constituent un relais précieux pour les oiseaux migrateurs. Des oiseaux marins rares en Méditerranée comme les puffins, y nichent.

Le milieu marin abrite des habitats remarquables : herbier de posidonie et coralligène, peuplés par une faune nombreuse et diversifiée qui y trouve refuge. Si le seigneur des lieux reste le mérou brun, on y trouve aussi des grands carnassiers tels le chapon, le barracuda...

Le Parc national de Port-Cros administre le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles chargé de la sauvegarde de la flore sauvage de Méditerranée. Il anime la partie française du Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins.●

Créé en 1963 Le Parc national de Port-Cros se situe sur les îles d'Hyères et le littoral varois (83).

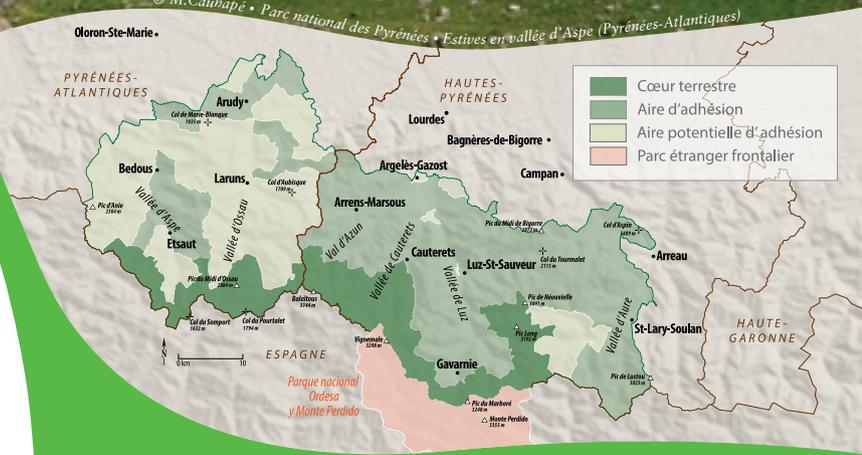
Le Parc national en quelques chiffres :

- Cœur marin : 2 950 ha
- Cœur terrestre : 1 671 ha
- Aire marine adjacente : 118 300 ha
- Réserve intégrale : îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière, 350 habitants permanents, 1,6 millions de visiteurs/an.
- Sont gérés par le Parc national : les propriétés de l'Etat de Porquerolles (1 000 ha), les terrains du Conservatoire du Littoral du Cap Lardier (300 ha), et sur la presqu'île de Giens (110 ha) pour le compte du Conservatoire du Littoral et des communes de la Croix-Valmer et d'Hyères.
- Adresse du siège :
Allée du Castel Sainte-Claire - BP 70220 - 83406 Hyères Cedex
- Téléphone : +33 (0)4 94 12 82 30
- Fax : +33 (0)4 94 12 82 31
- Site internet : www.portcrosparcnational.fr
- Mail : accueil.pnpc@portcros-parcnational.fr





© M.Caubapé • Parc national des Pyrénées • Estives en vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques)



Une mosaïque de roches cristallines et sédimentaires, malmenées par l'érosion et la glaciation a fait naître les fabuleux paysages du Parc national des Pyrénées : myriades de lacs, gorges profondes, cirques avec leurs immenses falaises et leurs cascades vertigineuses.

Le territoire du Parc national s'étend sur 6 vallées, de la vallée d'Aspe à l'ouest à la vallée d'Aure à l'est, entre 1 060 mètres et 3 298 mètres au sommet du Vignemale. Paysage naturel et culturel, le massif du Mont Perdu et de Gavarnie est classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Conséquence du contraste des expositions, quelque 1 800 espèces végétales dont 80 endémiques y sont répertoriées : Ramonde, Androsace ciliée, Dioscorée, Pensée de Lapeyrouse....

Sa faune est aussi diverse et originale que fragile : ours, isards, vautours fauves, grands tétras, desmans, crapauds accoucheurs et gypaètes barbus.

Le Parc national est aussi le lieu d'une intense activité pastorale. Durant l'été, les troupeaux paissent sur les estives. En Béarn, les bergers restent dans leurs cabanes pour fabriquer le fromage.

Le Parc national des Pyrénées s'investit fortement dans l'accueil de tous les publics.●

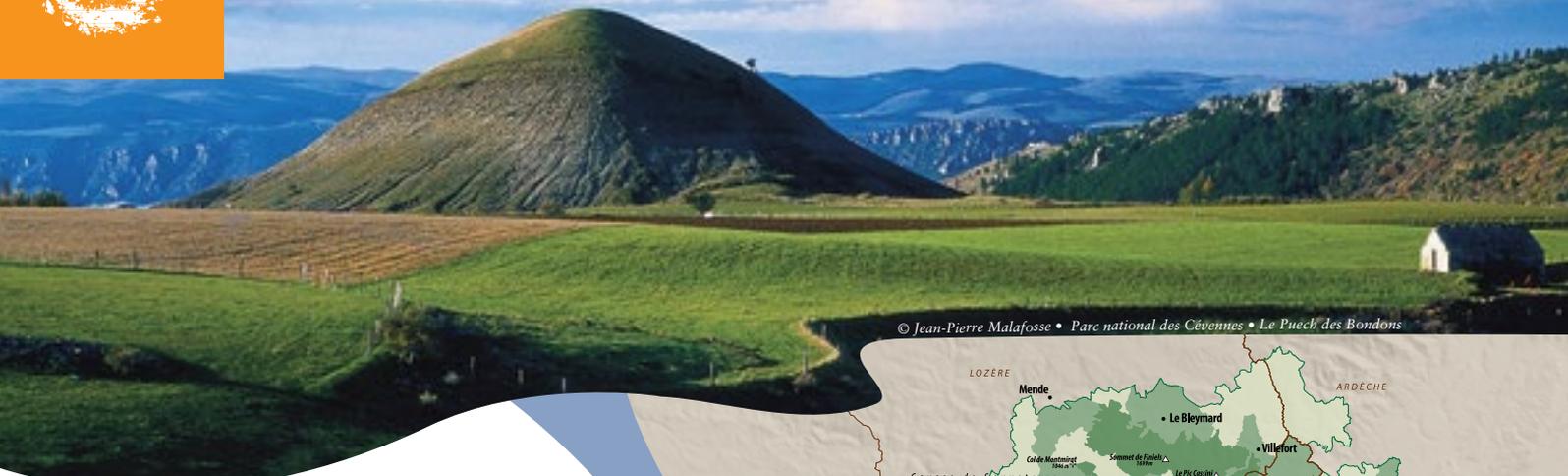
Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées se situe dans les départements des Hautes Pyrénées (65) et des Pyrénées Atlantique (64).

Le Parc national en quelques chiffres :

- **Cœur** : 45 700 ha
- **Aire d'adhésion** : 130 000 ha
- **Aire potentielle d'adhésion** : 78 500 ha, 86 communes, 40 000 habitants 1,5 millions de visiteurs/an.

Le Parc national gère les réserves naturelles de Néouvielle, de nidification des vautours fauves en vallée d'Ossau.

- **Adresse du siège** :
2 rue du IV septembre - BP 736 - 65007 Tarbes Cedex
- **Téléphone** : +33 (0)5 62 54 16 40
- **Site internet** : www.parc-pyrenees.com
- **Mail** : contact@pyrenees-parcnational.fr



© Jean-Pierre Malafosse • Parc national des Cévennes • Le Puech des Bondons



Avec un territoire en moyenne montagne, le Parc national des Cévennes est profondément humanisé : environ 76 000 personnes y vivent. Il recèle une culture et une mémoire d'une grande richesse qui s'expriment tant dans la tradition orale et écrite qu'au travers des savoir-faire traditionnels, liés au travail de la pierre sèche, à la culture du châtaignier ou de l'oignon doux, au pèlardon...

La diversité des climats, des sols et des altitudes a favorisé une flore extrêmement riche : **11 000 espèces dont 2 250 plantes à fleurs sur les causses**, le mont Lozère, l'Aigoual ou les Cévennes avec des espèces végétales endémiques du sud du Massif Central.

La faune est aussi très diversifiée : **2 410 espèces, dont 70 de mammifères, 195 d'oiseaux (27 espèces de rapaces), 18 d'amphibiens, 17 de reptiles, 23 de poissons, et plus de 2 000 invertébrés dont 1 824 insectes.**

Le Parc national a été désigné réserve de biosphère par l'Unesco en 1985 et les Causses et les Cévennes ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2011 au titre du paysage culturel agropastoral méditerranéen.●

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes se situe dans les départements de la Lozère (48), du Gard (30) et de l'Ardèche (07).

Le Parc national en quelques chiffres :

- **Cœur** : 93 500 ha
- **Aire d'adhésion** : 175 000 ha
- **Aire potentielle d'adhésion** : 105 000, 152 communes dont 55 en cœur, 600 habitants permanents en cœur de Parc, 2 millions de visiteurs/an.

Sont co-gérés ou aménagés par le Parc national : la Réserve de biosphère, les 3 éco-musées du Mont-Lozère, du Causse et des Cévennes, l'Arboretum de Saint-Sauveur des Pourcils, le site karstique de Nîmes-le-Vieux.

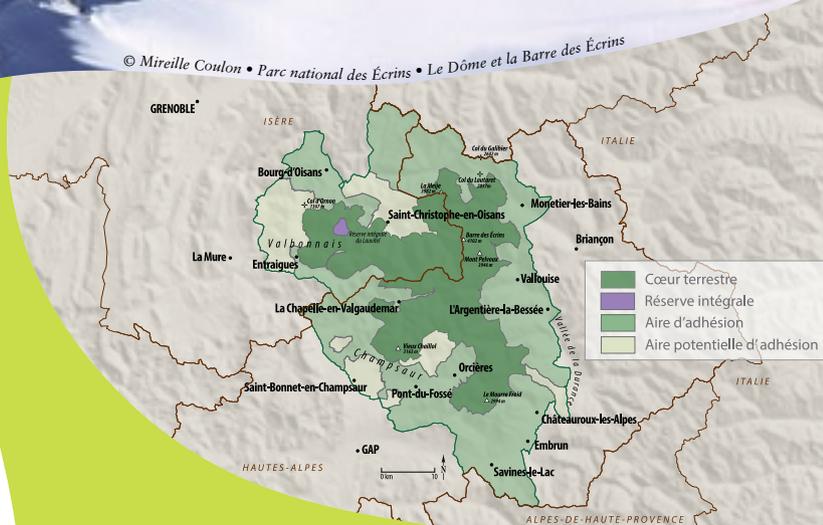
- **Adresse du siège** : 6 bis place du Palais - 48400 Florac
- **Téléphone** : +33 (0)4 66 49 53 00
- **Site internet** : www.cevennes-parcnational.fr
- **Mail** : info@cevennes-parcnational.fr



© Mireille Coulon • Parc national des Écrins • Le Dôme et la Barre des Écrins

Entre Gap, Grenoble et Briançon, le territoire du Parc national des Écrins abrite des sommets prestigieux (la Barre des Écrins : 4 102 mètres, la Meije : 3 983 mètres), des paysages glaciaires, des voies renommées pour l'alpinisme, et des vallées profondes.

Le jeu des expositions de versants détermine la répartition des espèces et la circulation de la faune ; plus de 350 espèces de vertébrés : chamois, bouquetins, marmottes, l'emblématique aigle royal, tétras-lyre fréquentent le territoire du Parc national. Il ne faut pas pour autant oublier les quelques 1 800 espèces végétales - mélèzes, génévriers nains ou rhododendrons qui s'épanouissent aux côtés de fleurs rares ou spectaculaires comme la Reine des Alpes (ou chardon bleu), la Potentille du Dauphiné, ou la Bérardie laineuse. Cette diversité caractérise aussi l'identité culturelle de chaque vallée qui est perceptible dans l'architecture et la typologie des habitats montagnards faits à la fois d'originalité et d'humilité. ●



Créé en 1973, le Parc national des Écrins se situe dans les départements des Hautes-Alpes (05) et de l'Isère (38).

Le Parc national en quelques chiffres :

- Cœur : 92 000 ha
- Aire d'adhésion : 141 000 ha
- Aire potentielle d'adhésion : 37 500 ha, 61 communes, 35 000 habitants permanents dont 3 en cœur ; 700 000 visiteurs/an, Réserve intégrale du Lauvitel (création en 1995) : 700 ha.
- Adresse du siège : Domaine de Charance - 05000 Gap
- Téléphone : +33 (0)4 92 40 20 10
- Site internet : www.ecrins-parcnational.fr



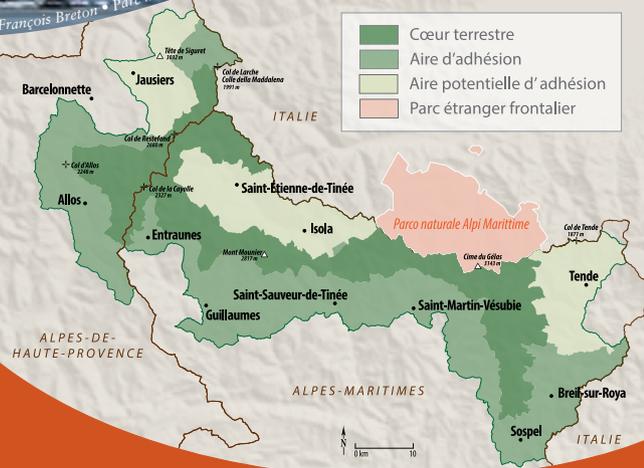
Le Parc national du Mercantour et le Parc italien Alpi Marittime, doivent la diversité de leurs paysages et la richesse de leur patrimoine culturel comme naturel à une situation géographique unique : au carrefour des influences ligure, alpine, méditerranéenne et provençale, leur territoire n'est qu'à quelques kilomètres de la mer Méditerranée. Le Parc national abrite également la « Vallée des Merveille », où 40 000 gravures rupestres d'une grande valeur historique et archéologique en font un musée à ciel ouvert.

Son extraordinaire biodiversité a justifié que l'un des plus ambitieux inventaires biologiques de la planète y soit lancé en 2007, accueillant des scientifiques du monde entier.

La nature exubérante et sauvage, la splendeur et la diversité des paysages, la richesse des cultures et traditions qui caractérisent ce territoire transfrontalier fondent les ambitions du projet commun de classement au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO des deux Parcs.

Leur inscription conjointe sur les listes indicatives des deux pays, préalable à ce classement, est un nouveau témoignage de la légitimité de leur démarche.●

© François Breton • Parc national du Mercantour



Créé en 1979, le Parc national du Mercantour se situe dans les départements des Alpes-de-Hautes-Provence (04) et des Alpes Maritimes (06).

Le Parc national en quelques chiffres :

- **Cœur :** 68 000 ha
- **Aire d'adhésion :** 94 000 ha
- **Aire potentielle d'adhésion :** 53 000 ha, 28 communes, 17 700 habitants permanents, 600 000 visiteurs/an. La vallée des Merveilles est une zone de protection renforcée, avec ses 40 000 gravures rupestres datant de l'âge du bronze, classée Monument Historique en 1989.
- **Adresse du siège :** 23 rue d'Italie - 06000 Nice
- **Téléphone :** +33 (0)4 93 16 78 88
- **Site internet :** www.mercantour.eu / www.e-coguide.com



© Parc amazonien de Guyane - Une "route" du territoire, le Fleuve Maroni

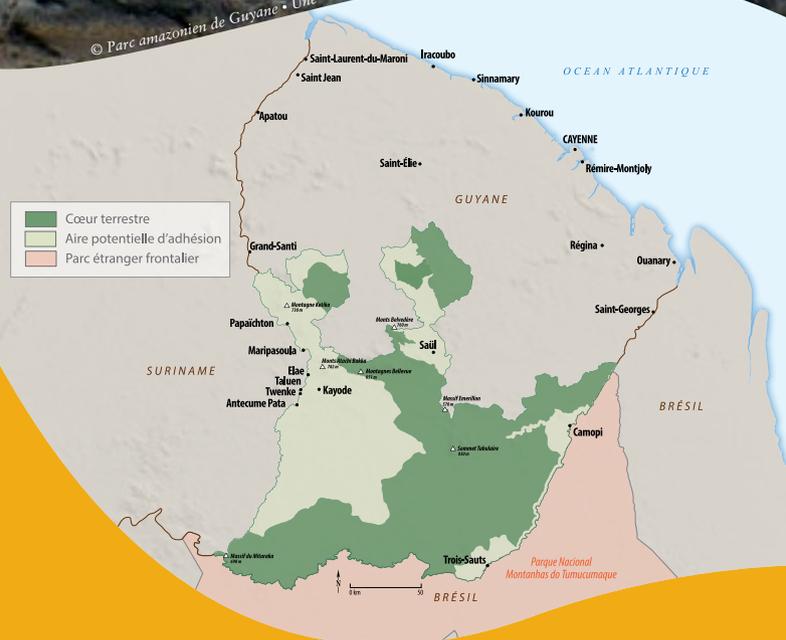
Plus vaste parc national de France et de l'Union européenne, le territoire du Parc amazonien de Guyane couvre 40% de la Guyane française. Frontalier du Parc national brésilien du Tumucumaque (3,8 millions d'hectares), il contribue à former l'un des plus grands espaces protégés du monde. Il est délimité par deux grands fleuves : l'Oyapock, frontière avec le Brésil, et le Maroni, frontière avec le Suriname.

Difficile d'accès, il protège une des zones à plus forte biodiversité de la planète, des modes de vie originaux et les activités humaines des habitants des fleuves et de la forêt. C'est le lieu de vie des amérindiens Apalaï, Tilio, Wayana, Wayãpi et Téko mais aussi des Aluku, noirs marrons du Maroni, des Créoles et des Métropolitains.

À ces paysages d'une grande diversité s'ajoute une palette de milieux rares : savanes-roches, inselbergs (imposants massifs rocheux) et monts forestiers situés à plus de 500 mètres d'altitude.

La flore guyanaise compte plus de 5 800 espèces : orchidées, fougères, lianes, palmiers, plus de 1 500 arbres dont certains culminent à plus de 50 mètres.

La faune est exceptionnelle : 400 espèces de poissons d'eau douce (40% de taux d'endémisme), 192 mammifères, près de 261 reptiles et amphibiens, environ 719 espèces d'oiseaux et plusieurs centaines de milliers d'insectes (papillons, coléoptères, phasmes). ●



Créé en 2007, le Parc amazonien de Guyane se situe dans le département de la Guyane (973).

Le Parc national en quelques chiffres :

- Cœur : 2 millions ha
- Aire potentielle d'adhésion : 1 million 400 000 ha, 5 communes, environ 15 000 habitants permanents.
- Adresse du siège : 1 rue Lederson - 97354 Rémire-Montjoly
- Téléphone : +33 (0)5 94 29 12 52
- Site internet : www.parc-amazonien-guyane.fr
- Mail : infos@guyane-parcnational.fr
- Webtv : www.parc-amazonien.wmaker.tv



Apparue il y a seulement trois millions d'années, l'île de La Réunion abrite deux massifs volcaniques, dont l'un des volcans les plus actifs de la planète : le Piton de la Fournaise. Gorges profondes, larges planèzes et cirques impressionnants lui confèrent son caractère exceptionnel.

De la mer à des altitudes de plus de 3 000 mètres, s'étagent plus de 110 milieux naturels différents.

Arrivée progressivement, la flore y est particulièrement fournie : plus de 800 espèces végétales indigènes sont recensées (plantes à graine, fougères et plantes alliées, mousses), dont 230 endémiques.

En matière de faune, les oiseaux sont les plus visibles : une centaine d'espèces, dont 18 endémiques et 9 uniques au monde, nichent à La Réunion. S'ajoutent quelques espèces remarquables de reptiles et 2 000 espèces d'insectes.

Avec les îles du sud-ouest de l'océan Indien, La Réunion fait partie des 34 hauts lieux de la biodiversité mondiale.

Le 1^{er} août 2010, les « Pitons, cirques et remparts de La Réunion » ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le Parc national, qui a porté le dossier de candidature, assure la gestion et la préservation de ce bien. C'est le 3^e site naturel français à bénéficier de cette labellisation internationale qui constitue une reconnaissance de la beauté unique des paysages de l'île et de son exceptionnelle biodiversité. ●

© Hervé Douris • Parc national de La Réunion • Le Trou de Fer après le cyclone Gamède en 2007



Créé en 2007, le Parc national de La Réunion se situe dans le département de La Réunion (974).

Le PNRun en quelques chiffres :

- Cœur : 105 447 ha
- Aire potentielle d'adhésion : 88 000 ha, 23 communes (40% de la superficie de l'île), 800 habitants permanents en cœur de Parc, 670 000 visiteurs/an.
- Adresse du siège : 258 rue de la République - 97431 La Plaine-des-Palmistes
- Téléphone : 02 62 90 11 35
- Site internet : www.reunion-parcnational.fr
- Mail : contact@reunion-parcnational.fr

Le Parc national des Calanques est le 10^{ème} parc national français et le premier parc national à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe.

Situé au sein de la Provence méridionale calcaire, le Parc national des Calanques comprend des massifs littoraux découpés de calanques, ainsi qu'un vaste espace marin sur 93% de son territoire, qui inclut l'un des plus riches canyons sous-marins de Méditerranée en terme de biodiversité. Il comporte également plusieurs îles à la fois refuges de biodiversité et porteuses de trésors patrimoniaux tel que le célèbre château d'If.

Situés dans une des zones les plus arides et ventées de métropole, les paysages spectaculaires formés par les falaises monumentales tombant à pic dans la Méditerranée, abritent de nombreuses espèces patrimoniales.

La proximité immédiate d'espaces naturels sauvages avec la deuxième ville de France est la caractéristique marquante de ce territoire et le principal défi que devra relever le Parc national avec l'aide de tous ses partenaires.

Son ambition est de permettre à tous de pouvoir admirer, travailler et vivre durablement sur ce littoral exceptionnel, en harmonie avec la nature et son identité culturelle.●



Créé en 2012, le Parc national des Calanques se situe dans le département des Bouches du Rhône (13). C'est le 1^{er} parc national périurbain d'Europe et le 3^{ème} au monde après le Cap et Sydney.

Le Parc national en quelques chiffres :

- Cœur terrestre : 8 470 ha
- Cœur marin : 43 321 ha
- Aire d'adhésion : 2 621 ha
- Aire potentielle d'adhésion : 8 206 ha
- Aire marine adjacente : 97 503 ha, 7 communes ; 1,7 million de visiteurs/an.
- Adresse du siège :

Bât A4 - Parc Valad - impasse Paradou - 13009 Marseille

• Téléphone : 04 20 10 50 00

• Site internet : www.calanques-parcnational.fr

• Mail : contact@calanques-parcnational.fr

• Facebook : www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Les forêts, majoritairement feuillues, du futur 11^{ème} Parc national français sont représentatives des plateaux calcaires du quart nord-est de la France.

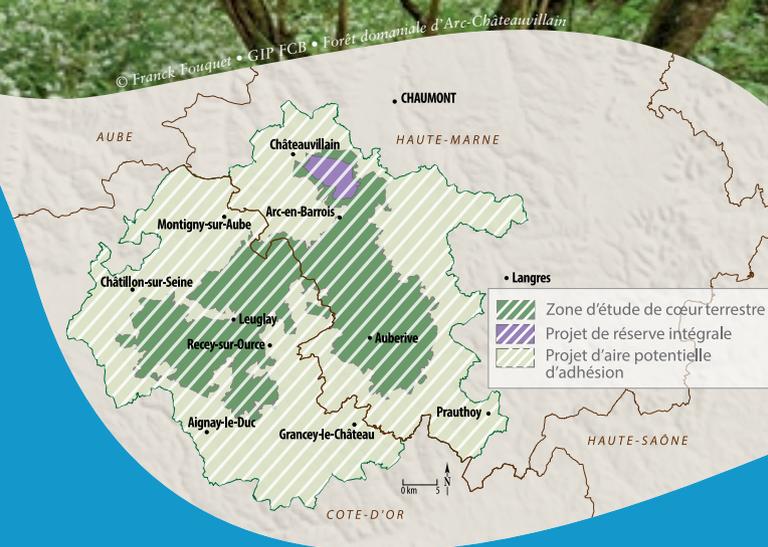
Au carrefour des influences climatiques continentale et océanique, subissant des entrées méditerranéennes et alpines, elles comptent jusqu'à plus de quinze essences d'arbres par hectare, le hêtre étant la plus courante.

Egalement du fait de leur ancienneté et d'un boisement quasi-continu, elles abritent de nombreux milieux naturels : marais tufeux, pelouses calcaires, prairies, riches en espèces parfois rares comme le Sabot de Vénus. Si les populations de cerf, chevreuil et sanglier sont très abondantes, on rencontre également des espèces remarquables comme le chat forestier ou la cigogne noire.

L'eau est également très présente avec 694 kilomètres de cours d'eau, de nombreuses sources et zones humides.

Témoin privilégié des liens étroits entre l'Homme et la nature depuis le Néolithique, la forêt recèle et protège de nombreux vestiges archéologiques et conserve l'empreinte du travail des moines au Moyen-âge, de l'exploitation agricole, forestière, hydraulique ou métallurgique à différentes époques. L'originalité du projet de Parc national des forêts de Champagne Bourgogne réside dans la présence forte et durable de l'Homme et de ses activités sur l'ensemble de son territoire, dont une importante filière forêt-bois.

Le futur Parc national a pour ambition de concilier la préservation de ces patrimoines exceptionnels et le développement économique, social et culturel. ●



Lancé en juillet 2009, le projet se situe sur les départements de la Côte-d'Or (21) et de la Haute-Marne (52). La création du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne est attendue pour 2017.

Quelques chiffres :

- Zone d'étude du cœur : 76 622 ha
- Aire optimale d'adhésion : 241 781 ha
- Projet de réserve intégrale : 3 100 ha
- Adresse du siège :
4 ruelle du Monument - 21290 Leuglay
- Téléphone : 03 80 93 10 92
- Site internet : www.forets-champagne-bourgogne.fr
- Mail : parcnational@forets-champagne-bourgogne.fr



Le sentier du Lauzane / Parc national du Mercantour © Atomic Prod

La nature ne vaut...

... que si elle est partagée.

Les parcs nationaux français sont des territoires exceptionnels qui doivent être protégés et partagés avec tous, notamment les personnes en situation de handicap. C'est le sens du mécénat durable engagé avec GMF sur le thème « la nature en partage », qui a abouti à la réalisation d'aménagements et d'outils de découverte dans l'ensemble des parcs nationaux.

www.parcsnationaux.fr





L'emblème des
parcs nationaux de France
est un hymne à la vie.
Il révèle, de l'infiniment petit
à l'infiniment grand,
son extrême diversité.
Il porte en lui la richesse,
la complexité et
l'évolution de la vie.
Il symbolise aussi la solidarité
entre la nature et l'Homme,
entre les espaces des cœurs
et des aires d'adhésion
des parcs nationaux.

Parcs nationaux de France

Château La Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 Montpellier

Tel. : + 33 (0)4 67 52 55 23

Fax : + 33 (0)4 67 52 64 61

www.parcsnationaux.fr

